



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3453**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

**Présents** : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Absent non excusé** : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3453**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'OMS est une organisation internationale des Nations-Unies basée à Genève et qui dispose d'un Bureau à Lyon depuis 2001, soit depuis plus de 20 ans. Elle est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict Lyon-Gerland.

Le Bureau de l'OMS de Lyon est un élément essentiel du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS et, plus particulièrement, du département pour le renforcement des capacités de préparation des pays.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies, alertes chimiques ou nucléaires, etc.).

Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

**II - Objectifs poursuivis par la Métropole**

Le caractère international des activités du Bureau de l'OMS de Lyon et leur forte technicité contribuent au développement de l'expertise des acteurs de la santé.

L'OMS est également un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise et a développé, notamment, de fortes synergies avec des partenaires de l'écosystème régional, en particulier en diagnostic, vaccinologie, infectiologie et biotechnologie : Fondation Mérieux, BIOASTER, Laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, Laboratoire ANSES de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, etc. Les actions du Bureau de Lyon et ses partenariats participent également du caractère humaniste et de l'impact du territoire de la Métropole en matière de santé mondiale.

La Métropole soutient le fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention pluriannuelle de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents, complétée d'une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet d'accroître significativement la visibilité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique. Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et les actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en développement.

La Métropole souhaite assurer l'ancrage territorial de l'OMS dans l'attente de son emménagement, fin 2024, dans le bâtiment dédié qui hébergera à la fois son Académie de santé et le Bureau de Lyon.

### **III - Compte-rendu d'activité pour l'année 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP 2023-2452 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 250 000 € à l'OMS pour le soutien au déploiement de ses activités.

La Métropole soutient, par ailleurs, l'OMS par une prise en charge des loyers, ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liées aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, dans le bâtiment Tony Garnier situé 24 rue Baldassini à Lyon 7<sup>ème</sup>.

Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole à l'OMS s'est élevé à 231 818 € TTC en 2023.

En 2023, les activités du Bureau de Lyon s'inscrivent, pour la plupart, dans la continuité du travail réalisé les années précédentes, selon trois axes majeurs portés chacun par une équipe du Bureau de Lyon :

#### **1° - Renforcement des laboratoires de santé publique**

L'unité renforcement des laboratoires de santé publique du Bureau de l'OMS de Lyon a établi des orientations normatives et fourni un appui aux laboratoires de santé publique des États membres et aux systèmes nationaux de laboratoires en vue de renforcer la préparation, la capacité à agir et la riposte à des situations d'urgence sanitaire, telles que des épidémies d'ampleur nationale, régionale ou mondiale.

Les actions suivantes déployées ont été :

- le soutien, en cas de riposte, à des événements graves telles que des flambées de choléra, de dengue, de fièvres hémorragiques virales (maladie à virus Marburg en Guinée Équatoriale), de diphtérie (dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest), ainsi que dans le cadre de la situation d'urgence humanitaire liée au conflit en Israël et dans le territoire palestinien occupé. À noter en 2023, une recrudescence des cas de dengue au niveau mondial,
- la réalisation de webinaires en vue de renforcer la diffusion des orientations de l'OMS ainsi que le partage de connaissances entre pairs,
- le maintien de la surveillance génomique des agents pathogènes,
- le renforcement de la qualité, du leadership des laboratoires et leur reconnaissance par l'évaluation de leurs performances,
- la collaboration au développement et à la standardisation des laboratoires mobiles,
- le lancement d'un nouveau concept de surveillance collaborative sur les pandémies et les épidémies à Berlin, visant à renforcer les capacités collaboratives entre les acteurs de la santé.

#### **2° - Solutions d'apprentissage et de formation**

La mission de l'unité Learning Solutions and Training (LST) consiste à utiliser des stratégies d'apprentissage fondées sur des données probantes pour renforcer les capacités du personnel de santé, des communautés, des dirigeants, des institutions et des partenaires à se préparer opérationnellement aux situations d'urgence sanitaire, y répondre et se relever de telles situations.

En 2023, un nouveau plan de formation des points focaux nationaux (PFN) pour le règlement sanitaire international (RSI) a vu le jour pour mieux répondre aux besoins des régions et des pays. Entité cruciale pour la gestion à l'échelle du pays d'une urgence de santé publique de portée internationale, le module d'introduction PFN se compose d'un ensemble de ressources d'apprentissage pour les nouveaux personnels qui prennent leurs fonctions en vue d'appuyer l'application du RSI.

L'unité LST a participé à la formation d'équipes d'intervention rapide pour permettre une réponse rapide à une flambée épidémique ou une catastrophe naturelle avec, notamment, le développement d'un outil ludique : le jeu sérieux EPIC. En décembre 2023, quelques 1 100 personnes étaient inscrites à ce dispositif. La version 2 du jeu est en développement pour un achèvement mi-2024. Il sera le résultat d'une mise à jour intégrant les enseignements tirés de la gestion des épidémies récentes. Cette version inclut des activités liées à la capacité à agir, à l'évaluation du risque, à la communication sur les risques et à la collaboration multisectorielle à tous les niveaux.

En se fondant sur son expérience dans le renforcement des capacités des équipes d'intervention rapide à l'échelle des états membres depuis 2015, l'OMS a terminé la conception et testé un nouveau programme de formation pour les équipes d'intervention rapide. À terme, ce programme vise à donner aux états membres les moyens de renforcer les capacités et compétences de ces équipes pour détecter rapidement des épidémies émergentes ou des événements de santé publique et y faire face efficacement.

Un programme de formation sur le renforcement des capacités relatives aux points d'entrée a été déployé par la constitution d'une expérience grâce à un outil de réalité virtuelle : le programme de formation à l'inspection sanitaire des navires/la délivrance d'un certificat de contrôle sanitaire.

### **3° - Santé aux frontières et rassemblement de masse**

L'unité Santé aux frontières et rassemblements de masse aide les états membres à établir et renforcer les capacités institutionnelles en matière de préparation, de capacité d'intervention et de riposte, en vue de gérer les événements de santé publique dus à des mouvements de population transfrontaliers et dans le contexte de rassemblements de masse. Pour cela, elle adopte une approche multisectorielle, en coordination avec d'autres institutions du système des Nations-Unies et organisations internationales.

L'OMS a poursuivi son conseil auprès des états membres concernant les voyages internationaux et les rassemblements de masse par la publication de documents d'orientation et de synthèse concernant les transports internationaux et les rassemblements de masse. Ces documents font l'objet de mises à jour régulières. À noter le développement d'un outil de formation permettant une expérience en réalité virtuelle : le programme de formation à l'inspection sanitaire des navires.

De plus, elle a poursuivi sa collaboration avec les organisateurs d'événements internationaux, les acteurs mondiaux dans le domaine des transports, du tourisme, du développement économique afin de transmettre ses connaissances et diffuser ses recommandations. L'OMS a, notamment, travaillé avec la Fédération internationale de football association et le Comité international olympique pour s'appuyer sur les expériences récentes d'organisation de grands événements sportifs et se préparer à l'accueil des prochains Jeux Olympiques 2024 en France.

## **IV - Programme d'actions 2024 et plan de financement prévisionnel**

Au sein du département responsable du renforcement de la préparation opérationnelle des pays aux urgences sanitaires, les trois unités techniques du Bureau de l'OMS de Lyon, soutenues par une unité de gestion administrative, poursuivront en 2024 leurs objectifs de renforcement des capacités nationales dans trois domaines clés :

- les laboratoires de santé publique,
- le contrôle de la dissémination du risque sanitaire *via* les points d'entrée (ports, aéroports et points de passage terrestres) et lors des rassemblements de masse,
- le développement des ressources humaines mobilisées lors des urgences sanitaires à travers des programmes d'apprentissage.

Le programme de travail 2024 se base sur l'objectif d'un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire, à travers la mise en œuvre d'activités répondant essentiellement aux besoins de préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire.

Ce programme de travail est amené à être adapté et à évoluer en fonction des besoins liés aux urgences de santé publique. L'ensemble des équipes du Bureau de l'OMS de Lyon sont, en effet, impliquées de façon partielle ou totale dans la gestion de ces urgences : détection des épidémies par les laboratoires de santé publique, coordination des mesures aux points d'entrée, soutien à la gestion des événements de masse, appui dans le développement d'activités de formation en ligne sur les thématiques de contrôle aux frontières et des équipes d'intervention rapide.

Tout en maintenant sa vision et son mandat international, le Bureau de l'OMS s'efforce, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et d'en développer de nouvelles au niveau local, régional et national, ainsi que de contribuer à l'attractivité de son territoire et écosystème hôte.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon sur l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Prévision de dépenses (en €)	Sources prévisionnelles de financement	Prévision de recettes (en €)
frais de personnel	4 760 000	État français	3 000 000
direction - administration - gestion - coûts des activités	93 000	OMS	3 997 000
<i>Sous-total 1</i>	<i>4 853 000</i>	Métropole : subvention de fonctionnement	250 000
renforcement du diagnostic de laboratoires, de la qualité et de la gestion de risque biologique renforcement des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique	1 306 000		
renforcement des capacités aux points d'entrée et protection de santé publique en matière de voyage, de tourisme et de transport	513 000		
solution pour la formation et l'apprentissage pour le RSI	500 000		
coordination, gestion et administration du bureau du coordonnateur	75 000		
<i>Sous-total 2</i>	<i>2 394 000</i>		
<b>Total</b>	<b>7 247 000</b>	<b>Total</b>	<b>7 247 000</b>
hébergement des équipes et charges locatives	231 818	Métropole : soutien en nature locaux	231 818

Pour appuyer le Bureau de l'OMS de Lyon dans l'exercice de ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien en 2024 par une subvention de son programme d'actions et par la reconduction de la prise en charge des loyers des locaux occupés par ses équipes jusqu'à l'automne 2024, date prévue du déménagement dans le nouveau Campus de l'OMS de Lyon.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'OMS :

- une subvention de fonctionnement de 250 000 € pour le fonctionnement de son Bureau de Lyon pour l'année 2024,
- une subvention en nature d'un montant estimé à 231 818 €, correspondant à la prise en charge des loyers et charges, hors fluides, liés aux locaux occupés par l'organisation à Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de l'OMS dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon pour l'année 2024,

b) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 231 818 € au profit de l'OMS pour la poursuite du soutien *via* la prise en charge des loyers et des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS en 2024,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention pour l'année 2024.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 250 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324322-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---